



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**2020-04-01**

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours siège en séance extraordinaire ce 31 mars 2020 par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence les conseillers(ères) Lucie Lavoie, Denis Beauchamp, Thomas Lavoie, France Nicolas, Luc Beauchamp, et James Gauthier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier par conférence téléphonique.

Assiste également à la séance, par conférence téléphonique madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Organisation de la tenue d'un conseil par conférence téléphonique ;
- 2 Ouverture de l'assemblée ;
- 3- Adoption de l'ordre du jour ;
- 4- Arrêt des frais d'intérêts ;
- 5- Services essentiels ;
- 6- Réorganisation des ressources humaines ;
- 7- Appel d'offre travaux Chemin Saint-Hyacinthe ;
- 8- Appel d'offre travaux Côte Angèle ;
- 9- Levée de l'assemblée ;

**1. ORGANISATION DE LA TENUE D'UN CONSEIL PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

**2020-03-58**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 5 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle **jusqu'au 4 mai 2020** ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR**

**ET RÉSOLU** Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique et ce pour toute la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**



**Adoptée à l'unanimité.**

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-03-59**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit ouverte à 13h00

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-03-60**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour soit et est adopté après avoir ajouté le point suivant :

Organisation de la tenue d'un conseil par conférence téléphonique.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**4. ARRÊT DES FRAIS D'INTÉRÊTS**

**2020-03-61**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir nos concitoyens qui éprouvent des difficultés financières dans le contexte actuel et exceptionnel de la COVID-19 ;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

**ET RÉSOLU :** que pour tout citoyen qui éprouve des difficultés financières dans le contexte actuel et exceptionnel de la COVID-19 qui en fera la demande, le taux d'intérêts et de pénalité seront suspendus et seront fixés à 0% pour les taxes de l'année 2020 du 13 mars jusqu'au 31 août 2020.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**5- SERVICES ESSENTIELS**

**2020-03-62**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

**CONSIDÉRANT** les différents arrêtés ministériels;



**CONSIDÉRANT** les recommandations de la santé et sécurité du Québec;

**CONSIDÉRANT** la liste des services essentiels reconnus par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que par mesure de sécurité et santé les lieux publics de plusieurs municipalités ne sont pas accessibles aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU** que seuls les services suivants sont reconnus comme service essentiel :

- les services incendies ;
  - les activités d'entretien du réseau routier ;
  - les services de traitement des eaux potables et usées ;
  - les services de collecte ou de traitement des ordures ;
- Ainsi que l'administration qui demeure disponible par courriel ou par appel téléphonique ;

**ET QUE** le service d'urbanisme est suspendu pour la durée de l'état d'urgence sanitaire ;

**ET QUE** Ce conseil entérine la décision du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière de décréter la fermeture de l'hôtel de ville et ainsi interdire l'accès au public pour la durée de l'état d'urgence sanitaire.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**6- RÉORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES**

**2020-03-63**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

**CONSIDÉRANT** que le service d'urbanisme ne fait pas partie de la liste des services essentiels reconnus par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que dans le contexte actuel La Capitale autorise le maintien des protections en assurance salaire et maladie ;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU** que ce conseil entérine la décision de la directrice générale et secrétaire-trésorière d'avoir temporairement procédé à la mise à pied de l'urbaniste ;

**ET QUE** la municipalité accepte de continuer à défrayer les frais de l'assurance collective pour l'urbaniste pour la durée de l'état d'urgence.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**7- APPEL D'OFFRE TRAVAUX CHEMIN SAINT-HYACINTHE**

**2020-03-64**

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Transport a confirmé l'obtention de la subvention du RIRL pour le chemin Saint-Hyacinthe ;



**CONSIDÉRANT** que le comité de voirie recommande qu'une longueur de 340 mètres soit asphaltée lors des travaux de la réfection du chemin Saint-Hyacinthe ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire préparer les documents d'appel d'offres par la firme Équipe Laurence experts-conseils ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux s'élèvent à environ 344 000, \$ et qu'une subvention de 75% est accordée au montant d'approximativement de 258 000, \$ et que la municipalité devra déboursier une somme d'environ 86 000, \$ représentant sa part de 25% de l'entente plus un montant d'environ 80 000, \$ pour l'asphaltage d'une distance de 340 mètres ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER**

**ET RÉSOLU** que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire préparer les documents d'appel d'offre pour les travaux du chemin Saint-Hyacinthe et à les déposer sur le site de la SEAO ;

**ET QUE** la partie représentant le 25% de la part de la municipalité tel que prévu dans l'entente soit prise dans le surplus non-affecté au poste 59 11000-000 et les coûts supplémentaires en lien avec le 340 mètres devant être asphalté soient pris dans le poste 55-163-00-000 des carrières sablières.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**8- APPEL D'OFFRE TRAVAUX CÔTE ANGÈLE**

**2020-03-65**

**CONSIDÉRANT** que les travaux du tronçon #1 de la côte Angèle s'élèvent à environ 327 000, \$;

**CONSIDÉRANT** que pour l'exécution des travaux la municipalité devra utiliser deux années de la subvention de la TECQ pour sa réalisation ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de voirie qu'il y a lieu de procéder aux travaux préparatoires nécessaires dans le tronçon #1, de changer deux ponceaux et de procéder aux travaux urgents au bout du tronçon numéro 4 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP**

**ET RÉSOLU** que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire préparer les documents nécessaires à l'obtention de soumission sur invitation pour le remplacement des ponceaux et des travaux d'urgence au bout du tronçons numéro 4 ;

**ET QUE** les frais nécessaires pour le changement des ponceaux ainsi que les travaux urgents au bout du tronçon numéro 4 soient pris dans le surplus non affecté au poste 59-110-00-000 ;

**ET QUE** les travaux du tronçon numéro 1 soient reportés à 2021.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**



9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-03-66

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit et est levée à 13h35.

**NOTE :** Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

.....*Carol Fortier*.....

Carol Fortier  
Maire

.....*Lorraine Briand*.....

Lorraine Briand  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière